

Conseil de Police  
Lundi 19 décembre 2022 - 18h30  
Hotel de ville de Virton

**Police locale - Zone de police de Gaume (5299)**

François CULOT - Président du Collège de police  
Tél. : 063/214.738- Fax : 063/214.739  
Rue Lenclos, 134, 6740 ETALLE

**Procès-verbal – partie publique**

**Présents** : MM. François CULOT Bourgmestre-Président (Virton), Mme Caroline GODFRIN (Florenville), Henri THIRY (Etalle), Pascal FRANCOIS (Meix-devant-Virton), Mme Carmen RAMLOT (Rouvroy), Bourgmestres ; Mmes Julie COMBLEN, Camille MAITREJEAN, Christelle MATHIEU, Virginie ANDRE, Annick VANDENENDE ; MM. Yves SIMON, Claude GONRY, Guy LEQUEUX, Hugues BAILLOT, Benoit, PERFRANCESCHI, Jean-François BODY, , Jean-Luc FALMAGNE, Lionel LEFEVRE, Bruno WATELET Conseillers.

M. Jean-Yves SCHUL, Commissaire divisionnaire, Chef de corps.

Mme Esther LAPAIGE, Secrétaire.

Mme Caroline DAUNE, receveur régional.

**Excusé(s)** : MM. Benoit PIEDBOEUF (Tintigny), Sébastien PIRLOT (CHINY), Mmes Fabienne BRICOT, Christine GILSON, M. Didier MAITREJEAN.

**Séance publique.**

**1 Approbation du Pv du Conseil du 28 novembre 2022.**

Le PV est approuvé sans remarque.

**2 Approbation du Budget 2023 – SO et SE.**

CDP SCHUL expose le point (power point).

Mme Daune expose : le budget est à l'équilibre. L'équilibre a été atteint par l'utilisation des provisions faites en MB 2022 et par l'utilisation des fonds de réserve. Elle confirme la disponibilité des 559.000€.

M. FRANCOIS : fait remarquer 1. qu'à l'ordinaire (masse salariale), il y a des membres du personnel qui ont quitté la ZP et que 2. à l'extraordinaire, il y a des remorques de prévues, où seront-elles placées ? 1<sup>er</sup>CDP SCHUL : elles sont destinées à être placées devant les écoles (cela vient du projet de la Région wallonne qui prévoit de mieux signaler les écoles via signalétique au sol<sup>1</sup> + information dans les écoles. Pour implémenter ce projet, il y a le placement du radar préventif puis répressif, la sensibilisation via Facebook, permet d'attirer mieux l'attention du citoyen sur la zone 30.

M. FRANCOIS : quelle est l'opportunité d'utiliser un analyseur ? 1<sup>er</sup> CDP SCHUL: on est resté avec le matériel basique, pourrait voir les statistiques.

Mme MATHIEU : partisane d'une analyse dans un 1<sup>er</sup> temps pour évaluer la nécessité (éventuelle) de sanctionner dans un second temps.

1<sup>er</sup> CDP SCHUL estime que le matériel proposé la Sté Rouwers a un coût important – un budget pourrait être mis à disposition par le M. le Gouverneur pour des projets de police administrative -> en attente d'une réponse.

Mme MATHIEU : au niveau du personnel, quelle est la fréquence des départs ? 1<sup>er</sup> CDP SCHUL : les tableaux non nominatifs seront joints au PV – il y a eu plusieurs départs en 2022. Pour revenir sur l'engagement : les problèmes d'effectifs pénalisent 1. les agents de quartier (qui font alors de l'accueil) (la norme est de 1 AQ<sup>2</sup> / 4.000 habitants) 2. la sécurité routière (le MP fera une Pmob<sup>3</sup> au lieu du radar – c'est une solution d'urgence – de plus, il y a quelques malades (en Acc. de travail/ maladie de court terme ou de long terme) – arrivée de 4 nouveaux MP (2 au 01/10/22 et 2 au 01/11/2022) ce qui soulage la grille de service – arrivée prévue de 2 nouveaux INP + 1 CP au 01/03/23.

Mme VANDENENDE : souligne qu'il s'agit de documents (lire les documents budgétaires) complexes à la lecture – résumé : en 2023 : engagement de 9 MP ? 1<sup>er</sup> CDP SCHUL : précise qu'il est prévu l'arrivée de 7 MP (CP – INPP - INP confondus).

Mme VANDENENDE : souligne que la prévision d'engagement n'est jamais atteinte – quelle solution peut-on apporter ?

<sup>1</sup> Un nouveau marquage au sol pour améliorer la sécurité des enfants aux abords des écoles fondamentales de Wallonie - Valérie DE BUE

<sup>2</sup> Agent de quartier.

<sup>3</sup> Permanence mobile

1<sup>er</sup> CDP SCHUL : rappelle qu'en 2022, il y a eu des problèmes de publication des emplois vacants sur HR Mob. Une fois que les annonces ont été visibles, il y a eu 10 candidats – rappelle aussi qu'il y a un nouveau système de recrutement à déployer dans lequel les ZP sont appelées à reprendre le rôle de recruteur de la PolFed - on doit chercher les candidats à recruter – Nous n'irons pas au-delà de la capacité budgétaire mais cette vision peut être rediscutée à l'horizon 2030.

Mme VANDENENDE : avez-vous des pistes des solutions en ce qui l'assurance « accident du travail » (lire absence de Marché fédéral- primes élevées) ? 1<sup>er</sup> CDP SCHUL, précise qu'il n'y a pas de solution pour le moment – Mme la Ministre a été interpellée via une question parlementaire de M. PIEDBOEUF mais nous n'avons pas encore de réponse – le projet ministériel était de d'intégrer les ZP à un marché commun – à titre d'exemple, la ZP FAMA rencontre le problème.

Mme VANDENENDE : se réjouit de l'analyse faite des postes des dépenses de fonctionnement – souligne 2 paradoxes : 1. Constate une augmentation de 18% et 28%, ce qui est bas par rapport aux communes 2. de plus, constate une baisse dans les frais d'entretien des bâtiments, cela n'est-il pas paradoxal par rapport au discours tenu sur l'état déplorable des bâtiments ?

1<sup>er</sup> CDP SCHUL : indique que la volonté est d'éviter d'avoir une enveloppe Bu « Fonctionnement » qui amène du Boni (au plus juste de la réalité).

M. CULOT : rappelle que cela a été fait sur base des conseils du CRAC.

Mme VANDENENDE : d'accord mais souligne qu'il faut être réaliste ; on puise dans le FR pour être à l'équilibre, cela signifie que l'on est structurellement en déficit.

Mme VANDENENDE: souligne le lien/ interactions entre les Bu ZP et de la Ville (relaye le commentaire du Dir. Financier de Virton qui n'a pas les infos qu'il désire) – l'écart sera ahurissant dès 2024 – 2025 (on sous -estime l'impact de la ZP dans les projections financières de la ville) – communication importante entre les entités.

1<sup>er</sup> CDP SCHUL : souligne que le contact a lieu en direct – le CRAC a donné la méthode pour l'établissement des budgets – augmentation du budget ZPG dans les prochaines années vient de la suppression du subside NAPAP<sup>4</sup> (déjà en voie d'extinction).

M. CULOT : n'imagine pas que la RW/ Fédéral n'interviennent pas pour compenser la suppression de ce subside et laissent ainsi les Communes palier à cette suppression.

Mme VANDENENDE : souligne qu'il n'y a pas que le NAPAP pour dire qu'il y a une augmentation.

Mme MATHIEU : confirme, les augmentations seront importantes au Service extraordinaire – demande quels en sont exactement les facteurs d'augmentation ?

1<sup>er</sup> CDP SCHUL : au niveau de l'hôtel de police, on est à une enveloppe budgétaire de 330.000€/an, soit 27.500€/mois pour lequel il faut tenir compte de la clé de répartition (37% pour la commune de Virton). De plus, la masse salariale impacte fortement le Budget, raison pour laquelle on modère les engagements.

Mme MATHIEU : indique que 2028 est proche, êtes-vous certain que les communes pourront le supporter ? 1<sup>er</sup> CDP : principalement la 1<sup>ère</sup> ligne.

M. FRANCOIS : peut-on garantir l'emprunt de 5.700.000€ ? Doit-on s'attendre à des surprises à l'ouverture des soumissions ?

M. CULOT : les soumissions auront lieu comme tout marché public, comme en commune.

M. FRANCOIS : souligne que les montants sont sans commune mesure par rapport aux communes.

Mme MATHIEU : on a pris note de la fermeture des postes de proximité, sont-ils supprimés ? 1<sup>er</sup> CDP SCHUL : oui.

Mme MATHIEU : comptez-vous supprimer les garages ? 1<sup>er</sup> CDP SCHUL : à priori non, c'est une location Bpost (pour de l'entreposage de matériel).

Mme MATHIEU : qu'en est-il de l'emprunt pour la rénovation des bâtiments existants ? quels bâtiment ? 1<sup>er</sup> CDP SCHUL : pour Lenclos (ETALLE), il s'agit du poste (aménagement de la partie supérieure). Pour Florenville, il y a la problématique de ventilation - la nouvelle vision garantit un certain bien-être sur les bâtiments que l'on conserve.

Mme MATHIEU : indique qu'elle n'a pas reçu l'avis de la Commission budgétaire. L'avis est distribué en séance.

Mme VANDENENDE : sur le montage financier du projet d'hôtel de police : on emprunte 5.700.000€ alors que ce ne sera pas construit comme ça -> pour financer le projet, 3 sources entrent en ligne de compte : l'emprunt 5.700.000€, la vente des bâtiments, l'utilisation des FR -> techniquement ce n'est pas bon. 1<sup>er</sup> CDP SCHUL : indique que les démarches pour l'hôtel de police ont débuté en 2011 et que depuis, il a fallu compléter le financement décidé à l'époque.. En 2011, M. THIRY (ancien BG Virton ) a demandé l'inscription d'une ligne au Budget pour des travaux au poste de Virton – ce point a été retiré peu après. Il faut maintenir l'inscription, on verra à la clôture du compte. Le projet n'est pas encore « fini ». Les architectes doivent donner le cout net construction, avec la diminution du nombre de m<sup>2</sup>, on devrait être inférieur aux 8.000.000€ évoqués.

Mme VANDENENDE : s'interroge sur la note de politique générale. Les corrections se trouvent dans les annexes déposées ce jour.

M. FRANCOIS : souhaite les bonnes pièces avec l'ordre du jour.

Mme MAITREJEAN : demande si au niveau des réserves, il y avait quelque chose de prévu pour l'hôtel de police?

1<sup>er</sup> CDP SCHUL : préfère être prudent – 1.000.000€ viendrait du FRO/FRE + rachat des bâtiments (1.000.000€).

<sup>4</sup> Non activité préalable à la pension.

M. FRANCOIS : se demande comment vendre des bâtiments alors que les MP sont dedans, une information préalable aurait été souhaitable.

M. CULOT : souligne que le rachat préalable au départ des MP n'est pas un problème pour un investisseur, la question n'avait pas été posée précédemment.

M. THIRY : précise que pour ETALLE, c'est envisageable d'acheter et louer à la ZP en attendant le déménagement.

Mme MATHIEU : pas de certitude mais pense que le point a déjà été évoqué en conseil -- à qui, comment ? rejoint Mme VANDENENDE sur le fait que toutes les lignes de financement ne sont pas correctes - le Budget doit être réaliste.

1<sup>er</sup> CDP SCHUL: précise que l'on ne peut pas budgéter des éléments encore inconnus - MB<sup>5</sup> à prévoir pour intégrer les éléments mais souligne que c'est le même exercice de l'année dernière.

Mme RAMLOT : Souligne l'importante hausse des futures dotations, dans certains autres collèges de police de la province, les BG s'arrangent pour faire supporter moins certaines communes en appliquant l'équivalent habitant plutôt que la norme KU ?

M. CULOT : rappelle que le Gouverneur intervient pour dire quel pourcentage chaque commune supporte - rappelle que la répartition de Virton pourrait être revue.

### **Objet : budget de la zone de police de Gaume - exercice 2023.**

Vu l'article 26 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux relatif au nombre de voix dont disposent les membres du Conseil de police pour les votes sur l'établissement du budget, des modifications budgétaires et les comptes annuels ;

Vu l'article 40 de la loi du 7 décembre 1998 relatif aux dotations communales des différentes communes de la zone ;

Vu la loi du 7 décembre 1998, en ses articles 71 à 75 ;

Vu l'article 238 de la Nouvelle Loi Communale (L1311-1 CDLD) rendu applicable par l'article 34 de la loi du 7 décembre 1998 ;

Vu l'article 242 de la Nouvelle Loi Communale (L1313-1 CDLD) rendu applicable par l'article 34 de la loi du 7 décembre 1998 ;

Vu l'A.R. du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale (RGCP) ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 62 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2023 à l'usage de la zone de police, non encore publiée à ce jour ;

Considérant que le C.R.A.C. a émis, le 06 décembre 2022 la recommandation suivante « la zone peut compter sur une recette supplémentaire de 559.564,14 € ce qui a pour effet de diminuer l'utilisation du fonds de réserve ordinaire » ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu de d'adapter le Bu 2023 en conséquence ;

**Approuve,**

**Article 1 :** par 18 voix « pour » sur 18 votants - 01 abstention.

**Le budget ordinaire** de police (année de service 2023) de la ZP de Gaume est établi comme suit :

#### **Ordinaire :**

##### **Dépenses :**

Personnel : 10.562.311,01€

Fonctionnement : 909.182,93€

Transferts : 52.550€

Dettes : 152.790,44€

Exercices antérieurs : 88.090,06€

Prélèvements : 0€

**Total : 11.764.924.44€**

##### **Recettes :**

Prélèvement : 1.213.186,59€ (montant voté en Conseil : 653.622,45 €)

Exercice antérieur : 368.491,07 €

Prestations : 165.836,10 €

Transfert : 10.339.564,30€ (montant voté en Conseil 10.530.637,37€)

Dette : 46.337,45€

**Total exercice propre : 11.676.834.38€**

**Total général : 11.764.924.44€**

<sup>5</sup> Modification budgétaire.

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	11.764.924,44	11.764.924,44	11.764.924,44	11.764.924,44	11.764.924,44				
Augmentation Transfert				559.564,14		559.564,14			
Diminution Prélèvement				-559.564,14		-559.564,14			
Résultat	11.764.924,44	11.764.924,44	11.764.924,44	11.764.924,44	11.764.924,44				

**Article 2** : par 12 voix « pour » sur 12 votants - 07 abstentions

Le budget extraordinaire de police (année de service 2023) de la ZP de Gaume établi comme suit :

**Extraordinaire**

**Dépenses :**

Investissement : 6.075.700€

Exercices antérieurs : 0€

**Total : 6.075.700€**

**Recettes :**

Prélèvements : 375.700€

Dettes : 5.700.000€

**Total : 6.075.700€**

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	6.075.700	6.075.700		6.075.700	6.075.700				
Augmentation	0	0		0	0				
Diminution									
Résultat	6.075.700	6.075.700		6.075.700	6.075.700				

**3 Gestion interne - Pour décision.**

**a. Vote d'1 douzième provisoire pour le budget 2023.**

Mme VANDENENDE : demande si le douzième provisoire est calculé sur base du Bu 2022 ? Réponse, oui.

**Objet : 1 Douzième provisoire - 2023.**

Vu la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988 ;

Vu l'arrêté royal du 2 août 1990 coordonné par les arrêtés royaux du 29/10/1990 et du 24/05/1994 portant sur la Nouvelle Comptabilité Communale en notamment en son article 14;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale ;

Considérant que le budget de l'exercice 2023 a été adopté par le Conseil de police de la ZP Gaume en sa séance du 19 décembre 2022 ;

Considérant qu'en l'attente de l'approbation du Bu 2023 par les autorités de tutelle, il convient de prévoir au minimum 1 douzième provisoire ;

Attendu que certaines dépenses ne peuvent subir de retard de liquidation ;

**Décide,**

Le Collège de police est autorisé à engager et régler des dépenses pour assurer la vie normale des services de police, à concurrence de un douzième des crédits ouverts au service ordinaire du budget de l'exercice 2022.

**b. Projet hôtel de police à Virton - approbation de l'avant-projet.**

**Objet : Projet hôtel de police - approbation de l'avant-projet.**

1er CDP SCHUL : reprend la genèse de la vision architecturale du projet (concours - esquisses sans et avec conservation de la Villa Sainte Lucie) - rappelle que les Sv de l'urbanisme ont mis le veto sur la version exposée début 2022 (nouveau bâtiment sans conservation de la Villa Sainte Lucie) - rappelle que la décision d'aujourd'hui n'engage à rien, c'est une décision de principe sur l'approche architecturale (avec conservation de la Villa Sainte Lucie) - indique qu'a priori, le bâtiment ne coûtera pas moins de 6.500.000€ - propose un maintien de l'emprunt à 5.700.000€ et le reste sera couvert en fonds propres par les FR et éventuellement avec l'aide d'un geste de la part de la ville de Virton.

M. FRANCOIS : remercie pour le temps de parole - rappelle que le montant final ne sera connu qu'à la soumission - de plus, l'emprunt ne sera pas tiré pour l'échéance de la période de prélèvement - insiste donc sur la nécessité d'avoir les chiffres au niveau de l'emprunt - souligne qu'il y aura une réflexion personnelle de chacun en fonction de ces chiffres - rappelle l'utilité de la vente des bâtiments existants dans le financement du projet, si cela est autorisé et la possibilité de révisions des prix dans le cadre du marché .

1er CDP SCHUL : rappelle que si on veut avancer dans le projet, il faut déposer le permis de bâtir - avant /arrière - les architectes ne veulent pas déposer l'esquisse du 24/01/22 (vision avec un bâtiment nouveau en façade sans conservation de la Villa Sainte Lucie).

M. FRANCOIS : indique qu'il parle de la version de moins 274m<sup>2</sup>.

M. CULOT : rappelle que l'inflation court - plus on attend, plus on y perd - rappelle qu'il avait conseillé d'emprunter plus et de garder les FR - cette solution permettait d'envisager les travaux / .. pense que l'inflation va ralentir puis redémarrer - rappelle que l'inflation : on y est, ou pas, difficile d'arrêter - pas de discussions sur la nécessité de hôtel de police, il est nécessaire - pas question non plus d'aller à Croix rouge.

Mme MATHIEU : cette solution était envisagée mais plus maintenant..

M. LEQUEUX : rejoint le président - rappelle qu'avant, on empruntait pour les véhicules.

Mme MATHIEU : remercie Meix-devant-Virton, Rouvroy et le Chef de zone : confirme qu'il est essentiel de garder les postes de Florenville et Etalle - voudrait comprendre comment on en arrive à la situation actuelle - 1er CDP SCHUL : rappelle que les discussions ont lieu depuis 2011...

Questions : Quel avant-projet doit-on approuver ? Au niveau de la sécurité : atrium n'est-il pas un point faible ? Quelle est la valeur énergétique des bâtiments que l'on quitte ? A-t-on l'accord du SPW pour le nouveau projet ?

1er CDP SCHUL : oui, le SPW est d'accord. On diminue la longueur du bâtiment côté gauche.

M. CULOT : Rappelle que les investissements au poste de Virton ont systématiquement été reportés. Pourquoi ? Car à chaque investissement, la réponse était « pas la peine car on va faire un nouvel hôtel de police ». (Par rapport à la salubrité/ sécurité des bâtiments existants)

Mme MATHIEU : on met la pression - pourquoi pas de travaux dans les locaux ?

1er CDP SCHUL : rappelle que c'est la responsabilité du Conseil.

Mme MATHIEU : propose de mettre un conteneur si l'état des bâtiments existants est à ce point mauvais.

M. LEQUEUX : rappelle qu'il faut avancer dans le projet.

Mme GODFRIN : demande s'il est possible de rediscuter sur le projet ?

1er CDP SCHUL : oui, des modifications mineures pourront être apportées. le but de la réunion d'aujourd'hui est d'obtenir le « GO » sur base d'un projet revu à la baisse.

F. CULOT : rappelle l'historique ; le dossier a été discuté 18 fois - la sauvegarde de la VSL était préférable et souligne l'adaptabilité et la créativité des architectes pour adapter le projet en fonction.

Mme MATHIEU : indique qu'elle est d'accord pour les architectes mais pas sur un avant-projet.

Mme GODFRIN : indique que l'intitulé du point devrait être modifié, il ne s'agit pas d'approuver un avant-projet.

Mme RAMLOT: indique il faut faire des projets de délibérations - il faut savoir ce que l'on approuve - souhaite que dans les perspectives Bu, Rouvroy paye directement, sans prendre part à l'emprunt.

M. CULOT : indique que ce serait difficilement tenable.

Mme RAMLOT : les 300.000€ sont-ils prévus au vote du Bu ?

M. CULOT : pour les 300.000€ - procédure à suivre - rappelle que Virton est sous crac-> hors balise pour toutes les communes sauf les 300.000€ qui entrent dans la balise.

M. FRANCOIS : indique « on nous ment ».

1er CDP SCHUL : insiste sur l'importance d'avancer sur le projet

Mme VANDENENDE : rappelle qu'elle est membre depuis 2019 - 4 communications depuis 2019 - dont 2 ratifications - le dossier aurait dû passer en conseil - au niveau des surfaces : 2800m<sup>2</sup> moins 274 ?

M. CULOT : oui, les architectes reviendront exposer en détail le projet revu.

Mme VANDENENDE : indique qu'elle a remarqué des incohérences par rapport aux projections pluriannuelles entre le budget ZPG et le budget de la ville de Virton.

M. CULOT : rappelle l'importance d'avancer dans le dossier, dans un climat de confiance - contextualise et rappelle que le budget alloué pour le projet est incroyablement bas par rapport à d'autres hôtels de police qui se sont fait ailleurs et ces projets-là sont terminés ailleurs, ils sont à 13.000.000€ avant COVID (ZP ANS), à zone égale - souligne au passage la gestion remarquable du 1er CDP SCHUL.

Mme VANDENENDE : demande quand le cabinet d'architectes reviendra avec l'avant-projet, possible d'avoir une estimation des travaux à réaliser dans les postes existants ?

Mme MATHIEU : confirme, il faut utiliser des MP au sein de la ZPG.

M. CULOT : rappelle que la proposition politique est de laisser les MP dans les postes d'ETALLE et FLORENVILLE.

M. LEQUEUX : souligne qu'il faut donner les moyens d'avancer – rappelle que les montants sont connus depuis plusieurs réunions.

Mme MATHIEU : marque son accord pour un « GO » aux cabinet d'architectes.

Mme LAPAIGE: peut -on se mettre sur la décision de mandater le cabinet d'architectes ?

Les membres du Conseil marquent leur accord et votent.

Mme MATHIEU précise qu'elle marque son accord sur le version présentée.

**Décide,**

**A l'unanimité**

**Article 1**

De mandater le cabinet d'architecture CARRRE aux fins de réaliser une nouvelle esquisse sur base d'une vision réduite.

**Article 2**

Le dossier d'avant-projet sera soumis au Conseil pour approbation préalablement à son envoi aux Sv de l'urbanisme.

**c. Ouverture d'emploi – Cycle de mobilité 2023-01 – 2 INPP « Intervention ».**

**Objet : Ouverture d'emploi – Cycle de mobilité 2023-01 – 2 INPP « Intervention ».**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, dite « Loi Exodus » ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPol) ;

Vu le courrier rédigé par Mme Caroline NAVEAU, DRH-DPL (annexe 1) ;

Considérant la nécessité de remplacer les emplois vacants.

**Décide,**

**Article 1**

Dans le cycle de mobilité 2022-03, l'ouverture de :

- 2 emplois « INPP intervention » sans réserve.

Le mode de sélection retenu est le « 5 » (recueil de l'avis d'une commission de sélection) avec organisation de tests et /ou épreuves d'aptitude ;

**Article 2**

Les ouvertures d'emplois visées à l'article précédent pourront être réouvertes dans les cycles de mobilité ultérieurs, aux mêmes conditions, tant qu'il n'y sera pas pourvu et dans les limites budgétaires.

**d. Achat de 2 projecteurs pour contrôle de circulation - 1.780.03€ TTC.**

**Objet : MPFM - Achat de 2 projecteurs pour contrôle de circulation - 1.780.03€ TTC.**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant l'opportunité, pour la sécurisation des lieux lors des contrôles routiers, de disposer de projecteurs portables ;

Considérant que la dépense est imputée à l'article budgétaire 330/744-51 du SE 2022 ;

Vu le courrier rédigé par le 1<sup>er</sup> INP Christian NAISSE, sv Log (annexe 1) ;

Considérant que le montant total du marché est inférieur à 30.000€ HTVA ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché public de faible montant conformément aux articles 92 et 162 de la loi relative aux marchés ci-dessus mieux détaillée ;

Vu la consultation de 3 opérateurs économiques ;

Société	Prix TVAC pour 2 projecteurs
VANASSCHE	1.780,03 €
RS-Online	2.252,51 €
DISTRELEC	2.465,98 €

**Décide,**

L'achat de 2 projecteurs pour contrôle de circulation auprès de la Sté VANASSCHE pour un montant total estimé de 1.780,03€ TTC.

**Et motive sa décision**

L'offre remise par la Sté VANASSCHE est économiquement la plus intéressante sur base du prix.

**e. Achat d'armoires vestiaires métalliques - 2.408,73€ TTC.**

**Objet : Marché fédéral - Achat de 7 armoires vestiaires métalliques - SA PAMI - 2.408,73€ TTC.**

Vu la loi du 3 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment en son article 47 ;

Vu la nécessité de procéder à l'achat de 2 armoires vestiaires ( largeur 46 cm) et de 5 armoires vestiaires (largeur 100cm) pour équiper le poste de Florenville ;

Considérant que cet achat est proposé via le Marché fédéral FORCMS-MM-129 attribué à la société PAMI ;

Vu le rapport rédigé par le 1<sup>er</sup> INP Christian NAISSE, gestionnaire technique (annexe 1) ;

Considérant que l'achat susmentionné est à imputer à l'article budgétaire 330/741-98 du SE 2022 ;

**Décide,**

L'achat via le Marché fédéral FORCMS-MM-129 attribué à la société 129 de 7 armoires vestiaires métalliques mieux détaillées à l'annexe 1 pour un montant total estimé de 2.408,73€ TTC ;

**4 Gestion interne - Pour information .**

**a. Arrêté de M. le Gouverneur - Approbation de la M.B. n°02 SO 2022.**

Le Conseil prend acte.

**b. MPFM - Réparation électrique poste de Florenville - attribution Jacques et Charlier - 2.030,38€ TTC - Urgence.**

Le Conseil prend acte.

**5 Divers.**

Mme MATHIEU : Projet « *on flashe aussi dans ma rue* » : sur quelle base les emplacements sont-ils choisis, pourquoi ne viennent-ils pas ? 1<sup>er</sup> CDP SCHUL : le Sv Management regroupe et analyse les demandes, répartit les lieux en fonction de la capacité/la faisabilité. La personne n'est pas avertie individuellement, les statistiques sont disponibles sur le site de la ZP.

Mme VANDENENDE : Dossier « cameras » : quid du compte rendu ? M. CULOT : en reparlera.

**Séance à huis clos.**

La séance est close à 20h50.

La Secrétaire  
(s) Esther LAPAIGE

La Secrétaire



Le Président  
(s) François CULOT

Le Président